

## Séance du Conseil général du 24 mars 2026

### Position du Conseil communal sur les postulats et motions

(art. 32 al. 3 du Règlement du Conseil général)

<b>Un projet pour l'UAPE de Vicques</b>	
Type	Motion
Auteur	Groupe Le Centre et Sympathisants – Léna Joliat
But visé	Le postulat demande au Conseil communal de mettre en place un projet réalisation, concret et garantissant sur le long terme un accueil pérenne en UAPE des enfants du village
Position du Conseil communal	<b>Favorable</b>
Motifs	<p>Comme présenté lors de la séance du Conseil général du 25 mars 2025, la Maison de l'enfance a connu ces derniers mois une forte augmentation de la demande, qui avait temporairement mis sous tension sa capacité d'accueil.</p> <p>Cette situation a pu être stabilisée grâce à la mise en place d'une solution provisoire, en répartissant les enfants sur deux sites, à la Maison de l'Enfance (Centre communal) et dans un local mis à disposition à l'école primaire du village à Vicques.</p> <p>Pour répondre à la hausse durable de fréquentation, la Commune a sollicité l'ouverture de 15 places supplémentaires subventionnées. Le Canton a donné une réponse favorable, renforçant ainsi l'offre existante.</p> <p>Le Conseil communal travaille désormais non plus à gérer l'urgence, mais à définir une solution pérenne capable d'anticiper les besoins futurs. Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude, notamment l'agrandissement du bâtiment actuel de la Maison de l'enfance, par l'ajout d'un étage supplémentaire (piste privilégiée actuellement) ainsi d'autres variantes permettant d'assurer, à long terme, un accueil adéquat pour les enfants en âge de scolarité.</p> <p>La motion rejoint pleinement les démarches déjà engagées. Le Conseil communal émet un préavis favorable, confirmant sa volonté d'élaborer un projet concret, réaliste et durable.</p>